

PDAR (plan développement activité récréatif) Résident et Non-résident	Véhicule	Individuel	Familial
Activité camping quotidien et visiteurs (familial 2 adultes conjoints)		7,00 \$	12,00 \$
Activité camping annuel et visiteurs (familial 2 adultes conjoints)		50,00 \$	60,00 \$
Remisage ou Stationnement aux endroits autorisés jour / véhicule	5,00 \$		
Remisage annuel dans les sites autorisés par équipement de camping	100,00 \$		
Stationnement sentier Dumoine par séjour/par véhicule (Grande-chute)	5,00 \$		
Villégiature (sentier Dumoine) par séjour par personne		5,00 \$	
Villégiature (sentier Dumoine) par séjour familial -2 adultes + enfants (-)18 ans.			15,00 \$
AUTRES - Résident et Non-résident		Individuel	Familial
LOCATION TERRAIN TEMPORAIRE POUR ACTIVITÉ CAMPING (si aucun forfait de pêche ou de chasse doit charger droit de circulation) Familial = conjoint et enfants de moins de 18 ans	1 jour	14,00 \$	22,00 \$
	3 jours	36,00 \$	61,00 \$
	7 jours	74,00 \$	110,00 \$
DROIT DE CIRCULATION - Résident et Non-résident	Journalier	Annuel	
Droit de circulation (1) / par véhicule	13,00 \$	60,00 \$	

(1) Pour ceux qui ne détiennent aucun forfait.

Tous les prix comprennent la TPS (5%) et la TVQ (9,975%)

Tous nos clients sont couverts par Airmédic pendant qu'ils sont sur le territoire de la Zec.

Mise à jour mai 2023